

# Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS)

## Questionnaire : NIMP n° 13, Directives pour la notification de non-conformité et d'action d'urgence

L'Organe subsidiaire pour le règlement des différends (OSRD) a sollicité le concours de l'IRSS pour l'assister dans l'examen de son rôle et de ses fonctions, cet examen étant effectué suite aux questions soulevées lors de la CMP-6. L'OSRD a besoin de plus amples informations pour comprendre les procédures suivies par les ONPV pour résoudre les problèmes relatifs à la mise en œuvre de la NIMP n° 13, au règlement des différends et à l'analyse de la mise en œuvre par les ONPV des mesures de non-conformité et des actions d'urgence. Ces points sont considérés comme des préalables logiques à toute procédure de différend entre les parties contractantes. Le Bureau a convenu que l'OSRD examinera et identifiera les difficultés relatives à la mise en œuvre de la NIMP n° 13 et fournira en juillet 2012 un rapport présentant une analyse globale de référence à l'OSRD de la CIPV.

Afin de nous aider à réaliser ce travail, nous vous invitons à répondre au questionnaire en six parties qui figure ci-dessous.

### IMPORTANT :

- Ce questionnaire doit être rempli par les ONPV
- Vous pouvez également répondre à ce questionnaire en ligne, à l'adresse suivante :

<https://www.surveymonkey.com/s/ISPM13review>

- Vous devez disposer de la version 2003, ou ultérieure, de Microsoft Word pour pouvoir remplir le présent formulaire.
- Le formulaire rempli est à retourner à [Nadia.Villasenor@fao.org](mailto:Nadia.Villasenor@fao.org) ou [ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org) et la ligne d'objet de votre courriel doit respecter la présentation suivante : **[nom de votre PAYS] "IRSS ISPM13 response"**

**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION A CETTE ENQUETE SUR L'IRSS**

### A. Procédures générales

1	Votre ONPV est-elle habilitée à émettre des notifications ou prendre les mesures nécessaires pour résoudre des cas importants de non-conformité ?	OUI [ ] NON [ ]
2	Pour les cas de non-conformité, la notification du pays importateur reçue par votre ONPV mentionne-t-elle la voie de communication/l'autorité à laquelle votre réponse doit être adressée ?	OUI [ ] NON [ ]
3	Pour les cas de non-conformité, la voie de communication/l'autorité mentionnée dans la notification reçue par votre ONPV est-elle la même que celle du point de contact officiel de la CIPV présente sur lePPI ?	OUI [ ] NON [ ]
4	De manière générale, si la voie de communication/l'autorité n'est pas le point de contact officiel de la CIPV, votre ONPV propose-t-elle un autre point de contact ou une autre solution ?	OUI [ ] NON [ ]
5	De manière générale, les exigences phytosanitaires à l'importation des pays importateurs sont-elles accessibles et clairement communiquées à votre ONPV lorsque vous en faites la demande ?	OUI [ ] NON [ ]
6	De manière générale, ces exigences phytosanitaires à l'importation sont-elles clairement expliquées aux exportateurs de votre pays avant la production ou la commercialisation des produits/articles réglementés concernés ?	OUI [ ] NON [ ]
7a	Existe-t-il dans votre ONPV des procédures génériques pour signaler <u>ou</u> répondre aux notifications de cas de non-conformité ?	OUI [ ] NON [ ]
7b	Si OUI, sont-elles :	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Ad hoc <input type="checkbox"/> Autre
8	A combien estimez-vous en moyenne le nombre de notifications de cas de non-conformité <u>reçues</u> chaque année par votre ONPV ?	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> 0 – 5 <input type="checkbox"/> 6 – 10 <input type="checkbox"/> 11 – 19 <input type="checkbox"/> 20 – 30 <input type="checkbox"/> 31 – 49 <input type="checkbox"/> 50+
9	A combien estimez-vous en moyenne le nombre de notifications de cas de non-conformité sur lesquels votre ONPV <u>enquête</u> chaque année ?	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> 0 – 5 <input type="checkbox"/> 6 – 10 <input type="checkbox"/> 11 – 19 <input type="checkbox"/> 20 – 30 <input type="checkbox"/> 31 – 49 <input type="checkbox"/> 50+
10a	A combien estimez-vous en moyenne le nombre de notifications de non-conformité <u>émises</u> chaque année par votre ONPV ?	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> 0 – 49

		<input type="checkbox"/> 50 – 199 <input type="checkbox"/> 200 – 499 <input type="checkbox"/> 500 – 999 <input type="checkbox"/> 1000 – 2999 <input type="checkbox"/> 3000 +
10b	<b>Quel moyen utilisez-vous le plus pour les envoyer ?</b>	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Lettre <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Fax <input type="checkbox"/> Combinaison de plusieurs des moyens précités
11	<b>Combien de temps cela prend-il en moyenne pour <i>envoyer</i> une notification de cas important de non-conformité après sa détection ?</b>	<b>Spécifier :</b> .....
12	<b>De manière générale, les notifications reçues par votre ONPV vous laissent-elles suffisamment de temps pour y répondre en évitant des pertes de produits ou marchés ?</b>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Expliquer :

## B. Utilisation de la notification

1	<b>A quel interlocuteur votre ONPV transmet-elle dans le pays exportateur les notifications de cas de non-conformité ?</b>	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> Diplomates en poste dans le pays importateur <input type="checkbox"/> Points de contact de la CIPV <input type="checkbox"/> Exportateur <input type="checkbox"/> Importateur <input type="checkbox"/> Autorités de certification <input type="checkbox"/> Autre (spécifier) :
2	<b>A quel interlocuteur votre ONPV transmet-elle dans le pays exportateur les notifications lorsque de nouvelles mesures phytosanitaires sont prises suite à des cas récurrents de non-conformité ?</b>	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> Diplomates en poste dans le pays importateur <input type="checkbox"/> Points de contact de la CIPV <input type="checkbox"/> Exportateur <input type="checkbox"/> Importateur <input type="checkbox"/> Autorités de certification <input type="checkbox"/> Autre (spécifier) :
3	<b>De manière générale, votre ONPV transmet-elle une notification à l'ONPV du pays exportateur concerné sur :</b>	<b>Plusieurs réponses possibles :</b> <input type="checkbox"/> L'interception d'organismes nuisibles <input type="checkbox"/> Les cas de non-conformité <input type="checkbox"/> Les interceptions d'envois
4	<b>Concernant les cas de non-conformité détectés, votre ONPV fournit-elle des notifications :</b>	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> Rarement ou jamais <input type="checkbox"/> Dès que le cas se présente au point d'entrée <input type="checkbox"/> Uniquement après que le cas ait fait l'objet d'une enquête exhaustive <input type="checkbox"/> Dans le cas où les interceptions d'organismes nuisibles surviennent uniquement après que ces derniers aient été diagnostiqués et reconnus comme étant réglementés <input type="checkbox"/> Pour tous les organismes nuisibles détectés dans un envoi
5	<b>Avec quelle fréquence les notifications envoyées aux ONPV des pays exportateurs, qui sont responsables du cas important de non-conformité présumé, font-elles l'objet d'une réponse?</b>	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> Rarement <input type="checkbox"/> Après plusieurs consultations <input type="checkbox"/> La plupart du temps
6	<b>Que fait votre ONPV dans les cas où l'ONPV du pays exportateur a reçu une notification de cas important de non-conformité qui n'a donné lieu à aucune réponse ou qu'à des efforts insuffisants pour régler le problème (non-conformité récurrente, par exemple) ?</b>	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> Impose une sanction à l'importateur <input type="checkbox"/> Refuse toute nouvelle exportation en provenance du pays exportateur concerné <input type="checkbox"/> Autres actions (préciser) :
7	<b>Les réponses fournies par l'ONPV du pays exportateur à vos notifications de cas importants de non-conformité comprennent :</b>	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> Une description des mesures/actions correctives à mettre en place pour éviter un nouveau cas <input type="checkbox"/> Une justification scientifique réfutant la notification et comportant les documents officiels relatifs à l'envoi en question <input type="checkbox"/> Autre information (préciser) :
8	<b>De manière générale, votre ONPV assure-t-elle un suivi des notifications avec l'ONPV émettrice dans le cas de manquements importants concernant la conformité de la notification aux dispositions de la NIMP n° 13 ?</b>	OUI[ ] NON[ ] Expliquer :
9	<b>De manière générale, les notifications reçues par votre ONPV sont-elles suffisamment précises pour vous permettre d'enquêter ou de mettre en place des actions/mesures correctives :</b>	OUI [ ] NON [ ] Expliquer :



### C. Echanges bilatéraux

1a	<b>Votre ONPV dispose-t-elle d'accords bilatéraux pour signaler ou répondre aux cas de non-conformité ?</b>	OUI [ ] NON [ ]
1b	<b>Si vous avez répondu OUI à la question ci-dessus, ces échanges sont ils effectués</b>	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> Essentiellement par courriel <input type="checkbox"/> Essentiellement par téléphone <input type="checkbox"/> En personne <input type="checkbox"/> Virtuellement par visioconférence en ligne <input type="checkbox"/> En utilisant tous ou plusieurs des moyens précités <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
2	<b>Votre ONPV a-t-elle reçu des notifications de non-conformité sur la présence dans votre envoi d'un organisme nuisible non répertorié sur votre territoire ?</b>	OUI [ ] NON [ ] Expliquer :
3	<b>Votre ONPV a-t-elle déjà envoyé une notification de non-conformité sur un organisme nuisible présent dans votre pays et qui ne fait pas l'objet d'une lutte officielle ?</b>	OUI [ ] NON [ ] Expliquer :
4	<b>Votre ONPV a-t-elle déjà reçu une notification de non-conformité sur un organisme nuisible dont vous savez qu'il est présent sur le pays/territoire importateur et qui ne fait pas l'objet d'une lutte officielle ?</b>	OUI [ ] NON [ ] Expliquer :
5a	<b>Votre ONPV a-t-elle déjà reçu ces 3 dernières années une notification dans d'autres langues que les langues officielles de la FAO ?</b>	OUI [ ] NON [ ]
5b	<b>Comment votre ONPV a-t-elle traité les notifications écrites dans des langues non comprises par votre personnel ?</b>	<b>Préciser :</b>
6	<b>Veillez classer par ordre de fréquence les questions de non-conformité que vous détectez, des PLUS fréquemment détectées aux MOINS fréquemment détectées.</b>	<b>Classement de 1 à 12, 1 correspondant à la question la PLUS fréquente et 12 la MOINS fréquente :</b> <input type="checkbox"/> Non-conformité aux exigences phytosanitaires à l'importation <input type="checkbox"/> Détection d'organismes nuisibles réglementés <input type="checkbox"/> Non-conformité aux exigences documentaires <input type="checkbox"/> Absence of certificats phytosanitaires <input type="checkbox"/> Modifications non certifiées aux certificats phytosanitaires <input type="checkbox"/> Lacunes importantes des informations figurant sur les certificats phytosanitaires <input type="checkbox"/> Faux certificats phytosanitaires <input type="checkbox"/> Envois interdits <input type="checkbox"/> Articles interdits dans des envois (terre, par exemple) <input type="checkbox"/> Preuve d'échec des traitements spécifiés <input type="checkbox"/> Cas répétés d'entrée de marchandises transportées par des voyageurs ou envoyées par la poste <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
7	<b>Pour les notifications de non-conformité reçues, demandez-vous habituellement au pays importateur de fournir des informations complémentaires telles que :</b>	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> La vérification de tous les rapports <input type="checkbox"/> La fourniture d'informations additionnelles <input type="checkbox"/> La révision des mesures phytosanitaires prises

8	<b>A qui notifiez-vous les cas importants de non-conformité concernant les matériaux d'emballage en bois marqués décrits dans la NIMP n° 15 ?</b>	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> A l'ONPV ou les ONPV où le matériau d'emballage en bois est certifié/marqué <input type="checkbox"/> A l'ONPV vers laquelle le matériau d'emballage en bois est exporté ou par laquelle il transite <input type="checkbox"/> Aux deux <input type="checkbox"/> Autre
---	---	---

#### D. Mesures phytosanitaires

1	<b>La législation exige-t-elle de l'ONPV qu'elle fournisse des certifications pour les végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés uniquement après la vérification de conformité aux exigences phytosanitaires à l'importation du pays importateur ?</b>	OUI [ ] NON [ ]
2	<b>Lorsque des cas importants de non-conformité conduisent à la révision de mesures phytosanitaires, au bout de combien de temps, en moyenne, celles-ci sont-elles révisées ?</b>	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> Quelques jours <input type="checkbox"/> Quelques semaines <input type="checkbox"/> Quelques mois <input type="checkbox"/> Un an <input type="checkbox"/> Plus d'un an
3a	<b>De manière générale, les modifications de vos exigences phytosanitaires à l'importation sont-elles formellement notifiées au point de contact de l'ONPV du pays exportateur ?</b>	OUI [ ] NON [ ]
3b	<b>Si vous avez répondu OUI à la question 3A ci-dessus, les modifications sont-elles notifiées à d'autres organisations que l'ONPV ?</b>	OUI [ ] NON [ ]
3c	<b>Si OUI, à qui les modifications sont-elles généralement notifiées ?</b>	<b>Préciser :</b>
4	<b>Pour les exemples de non-conformité suivants, indiquez les mesures phytosanitaires que vous prendriez :</b>	<b>Attribuer l'une des mesures suivantes à chacun des événements présentés plus bas :</b> <b>1 - Rejet de l'envoi</b> <b>2 - Traitement</b> <b>3 - Destruction</b> <b>4 - Autres mesures</b> <b>5 - Combinaison de plusieurs des mesures précitées</b> <b>6 - Toutes</b>  <input type="checkbox"/> Non-conformité aux exigences phytosanitaires à l'importation <input type="checkbox"/> Détection d'organismes nuisibles réglementés <input type="checkbox"/> Envois interdits <input type="checkbox"/> Articles interdits dans des envois (terre, par exemple) <input type="checkbox"/> Preuve d'échec des traitements spécifiés <input type="checkbox"/> Cas répétés d'entrée de marchandises transportées par des voyageurs ou envoyées par la poste
5	<b>Veillez décrire les mesures que vous prendriez en cas de non-conformité aux exigences documentaires dans les cas suivants :</b>	
	<b>Absence of certificats phytosanitaires</b>	<b>Mesure :</b>
	<b>Modifications non certifiées aux certificats phytosanitaires</b>	<b>Mesure :</b>
	<b>Lacunes importantes des informations figurant sur les certificats phytosanitaires</b>	<b>Mesure :</b>
	<b>Faux certificats phytosanitaires</b>	<b>Mesure :</b>



### E. Procédures documentées

1	<b>Votre ONPV dispose-t-elle d'un système complet de classement et de récupération des données sur les exportations permettant de fournir aux parties concernées des informations appropriées en cas de non-conformité ?</b>	OUI [ ] NON [ ]
2	<b>Disposez-vous de procédures applicables dans les cas suivants :</b>	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> Signalement de non-conformité <input type="checkbox"/> Réception de rapports <input type="checkbox"/> Réponse aux rapports de non-conformité <input type="checkbox"/> Examen des rapports pour initier des mesures phytosanitaires <input type="checkbox"/> Application de mesures phytosanitaires <input type="checkbox"/> Communication des mesures phytosanitaires <input type="checkbox"/> Modification des exigences phytosanitaires à l'importation
3	<b>Votre ONPV dispose-t-elle de procédures documentées et d'instructions de travail pour couvrir les aspects suivants de vérification de conformité des importations ?</b>	<b>Cocher la réponse la PLUS appropriée [X]</b> <input type="checkbox"/> Contrôles documentaires <input type="checkbox"/> Vérifications de l'intégrité des envois <input type="checkbox"/> Inspections phytosanitaires <input type="checkbox"/> Echantillonnage <input type="checkbox"/> Analyses <input type="checkbox"/> Procédures pour identifier les cas de non-conformité <input type="checkbox"/> Actions d'urgence
4	<b>Votre ONPV dispose-t-elle de procédures écrites pour le signalement interne des interceptions, des cas de non-conformité et des actions d'urgence ?</b>	OUI [ ] NON [ ]
5	<b>Votre ONPV dispose-t-elle de procédures écrites relatives à l'examen périodique des cas de non-conformité et des actions d'urgence prises ?</b>	OUI [ ] NON [ ]
6	<b>Votre ONPV dispose-t-elle de procédures écrites pour s'assurer que les notifications et les informations relatives aux notifications ne sont distribuées dans un premier temps qu'à l'ONPV du pays exportateur ?</b>	OUI [ ] NON [ ]
7	<b>Votre ONPV dispose-t-elle de procédures garantissant la confidentialité des informations entre les parties impliquées ?</b>	OUI [ ] NON [ ]

## F. Réponses ouvertes

1	Quels sont les critères utilisés par votre ONPV pour déterminer les cas importants de non-conformité en vue d'une notification ?	Expliquer :
2	Veillez citer quelques mesures prises pas votre ONPV pour rétablir un commerce normal entre votre pays et un pays partenaire commercial après qu'un cas important de non-conformité ait été établi et ait eu des incidences sur le commerce avec ce pays.	Mesures :
3	Quels sont les trois facteurs qui entravent le plus la capacité de votre ONPV à notifier les cas importants de non-conformité ?	1. 2. 3.
4	Veillez citer les trois facteurs qui entravent le plus la capacité de votre ONPV à <i>réagir</i> aux notifications ?	1. 2. 3.
5	Quels sont les trois facteurs qui entravent le plus la capacité de votre ONPV à <i>enquêter</i> sur les notifications de cas de non-conformité ?	1. 2. 3.
6	Quels sont les trois facteurs qui entravent le plus la capacité de votre ONPV à <i>prendre des mesures correctives</i> sur la non-conformité, le cas échéant ?	1. 2. 3.
7	Si après avoir appliqué toutes les dispositions prévues par la NIMP n° 13 demeurent des questions litigieuses qui n'ont pas pu être réglées de façon bilatérale, quels sont les mécanismes formels que vous utilisez pour y remédier ?	Expliquer :

Merci d'avoir pris le temps de répondre à cette enquête

---